



Déclaration préalable de l'UNSA Education

CTSD du 28 janvier 2019

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et messieurs les membres du CTSD,

En ce début de nouvelle mandature pour notre Comité Technique Spécial Départemental, la fédération de l'Unsa Education souhaite rappeler son attachement aux instances et à leur périmètre d'intervention. Le respect des instances, le respect du temps de préparation et des convocations comme de leur tenue est un gage pour le maintien d'un dialogue social de qualité entre l'administration et les représentants des personnels.

Dès lors, si les deux grandes missions du CTSD seront conservées, à savoir, la gestion des moyens des établissements du département, écoles et collèges ainsi que la gestion des moyens en faveur de l'Education prioritaire, une nouveauté importante est apparue cette année avec la publication de la circulaire ministérielle sur la mobilité des enseignants.

Celle-ci indique que la circulaire mouvement intra-départemental devra désormais être présentée dans le cadre du CTSD. Si nous prenons acte de volonté de lier le moyen (poste) au personnel (affectation), il nous apparaît de fait nécessaire que pour chaque situation évoquant un poste on puisse s'intéresser aussi à la conséquence sur le personnel concerné. En effet, une analyse fine des situations conduisant à des décisions cohérentes et responsables ne pourra être réalisée qu'avec l'ensemble des éléments de réflexion. C'est pourquoi nous souhaitons également que les CSP et taux de pauvreté des familles fréquentant chaque école soient pris en compte et indiqués dans les prochains documents de travail.

Sur les étapes et la procédure du mouvement, le SE-UNSA est attaché à la garantie de transparence des opérations de phase d'ajustement, et à la présence des représentants des personnels.

Pour le SE-UNSA, les règles du mouvement doivent avoir du sens pour l'ensemble des enseignants, qu'ils bénéficient ou non de mesures, priorités ou points supplémentaires. En effet, le droit à mutation est dû à tous. Le SE Unsa craint que trop « catégoriser » les personnels risque d'exclure un grand nombre et de provoquer des crispations, si le mouvement ne permet plus de « tourner » sur les postes.

Concernant les écoles des Vosges, la Fédération de l'Unsa Education est très inquiète pour la rentrée 2019. Dans notre département, la communauté éducative se mobilise au rythme des instances locales de préparation de la rentrée scolaire prochaine. L'Unsa

Education, attentive à ces mobilisations, alerte encore une fois sur la dégradation à venir des conditions d'enseignement et d'apprentissage, notamment dans les écoles rurales où les structures à deux classes doivent faire face à une organisation pédagogique complexe. La prise en compte des élèves en difficulté ou en situation de handicap, l'individualisation des aménagements pédagogiques et la gestion des élèves à besoins particuliers sont souvent très compliquées dans ces classes, qui peuvent compter jusqu'à 4 niveaux, pour un enseignant parfois seul dans son école.

C'est pourquoi, nous renouvelons notre demande que les moyens de fonctionnement des écoles, qui se trouvent dans cette situation, soient examinés avec la plus grande attention.

Nous demandons également une vigilance particulière sur les dispositifs ULIS : dans les écoles concernées, l'Unsa Education souhaite que l'inclusion dans les classes de références entre dans les paramètres retenus pour les moyens donnés aux écoles, en comptant par exemple les élèves d'Ulis dans les effectifs de l'école.

L'Unsa Education était intervenue sur de très nombreux cas en groupe de travail, relayant les chiffres et les arguments de nos collègues. Des écoles ont vu leur situation évoluer et nous nous en réjouissons mais certaines nécessitent encore que nous nous penchions sur leur problématique.

La création de postes de remplaçants est certes importante pour assurer les remplacements (congés maladie, absences accordées, formation continue, droit syndical et autres...) mais nous craignons qu'elle se fasse au détriment de certaines écoles, dont la situation serait rendue délicate du fait d'une fermeture.

Concernant les collèges, nous espérons que le CTSD poursuivra son rôle en apportant une attention toute particulière aux situations complexes des établissements en faisant preuve d'équité et d'un dialogue constructif.

Nous nous inquiétons de l'avenir des SEGPA dans notre département et ne comprenons pas la décision de fermer celle de Rambervillers.

De plus, alors que le décret sur la 2ème heure supplémentaire "imposée" dans le second degré est en discussion pour une application au 1er septembre prochain, la fédération de l'Unsa Education tient à réaffirmer sa plus ferme opposition. Cette augmentation du temps de travail n'est pas une solution. En dégradant la qualité des enseignements par une hausse du temps de travail des professeurs sous la contrainte, recourir aux heures supplémentaires obligatoires est une étape supplémentaire vers la réduction des ETP, déjà conséquente dans notre département.

Merci pour votre attention et pour les réponses que vous pourrez nous apporter.